

Délai d'opposition : 25 décembre 1952

LOI FÉDÉRALE

modifiant

la loi sur le statut des fonctionnaires et les arrêtés fédéraux concernant les traitements des magistrats

(Du 26 septembre 1952)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 2 mai 1952 ⁽¹⁾,

arrête :

Article premier

L'article 69 de la loi du 30 juin 1927 sur le statut des fonctionnaires, révisée le 24 juin 1949, est abrogé.

Art. 2

Si le renchérissement de la vie subsiste dans les années 1953 à 1955, l'Assemblée fédérale est autorisée à décider d'année en année l'octroi d'allocations appropriées au personnel fédéral et aux rentiers des deux caisses d'assurance du personnel de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur des arrêtés à prendre, seront maintenues les allocations prévues, pour les années 1950 à 1952, par l'arrêté fédéral du 15 septembre 1950 accordant des allocations de renchérissement aux bénéficiaires de pensions des caisses d'assurance du personnel fédéral et par les dispositions statutaires de ces caisses.

Art. 3

L'allocation de renchérissement de dix pour cent versée jusqu'ici au chancelier de la Confédération, aux membres du Tribunal fédéral et aux

⁽¹⁾ FF 1951, II, 1.

membres du Tribunal fédéral des assurances devient partie intégrante du traitement.

Art. 4

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 1953.

Ainsi arrêté par le Conseil des États.

Berne, le 26 septembre 1952.

Le président, B. BOSSI

Le secrétaire, F. WEBER

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 26 septembre 1952.

Le président, Karl RENOLD

Le secrétaire, Ch. OSER

Le Conseil fédéral arrête:

La loi fédérale ci-dessus sera publiée en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 26 septembre 1952.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. OSER

9276

Date de la publication: 26 septembre 1952

Délai d'opposition: 25 décembre 1952

LOI FÉDÉRALE modifiant la loi sur le statut des fonctionnaires et les arrêtés fédéraux concernant les traitements des magistrats (Du 26 septembre 1952)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1952
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.09.1952
Date	
Data	
Seite	115-116
Page	
Pagina	
Ref. No	10 092 880

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.